



Séance du 10/06/2024

Délibération n° 2024/4/41/DM

En exercice : 19

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

**DECISION MODIFICATIVE N°1 DU
BUDGET ANNEXE "CENTRE
MUNICIPAL DE SANTE"**

Date de la convocation : 04/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain CARALP, Maire

Conseillers Municipaux Présents : Alain CARALP, Thierry CALMEL, Maryse LACOMBE, Thierry PUJOL, Odile CORBIERE, Jean-François BOUSQUET, Jean-Claude GARCIA, Bernadette GOUZILLE, Michel FAUGERES, Antoine RUIZ, Fabienne BARBE, Aurélie GRAND, Erhan POLAT, Pascal RIGATTIERI,

Conseillers Municipaux Absents représentés : Mme Emmanuelle GIOVANNONI a donné procuration à M. Alain CARALP, M. Franck GIRBEAU a donné procuration à M. Pascal RIGATTIERI

Conseillers Municipaux Absents : Laurence CHEROT, Marion MONTESINOS

Secrétaire de Séance : Jean-François BOUSQUET

LE MAIRE,

Suite au rectificatif du vote du Compte Administratif 2023 et au vote du budget annexe « Centre Municipal de Santé » de l'année 2024, il convient de prendre une Décision Modificative ainsi qu'il suit :

Recettes de fonctionnement : 002 : Excédent reporté : + 21 249.55 €

Dépenses de fonctionnement :

60612 – Energie Electricité: + 10 000.00

023 - Virement à la Section d'Investissement : - 41 510.00 €

REÇU EN PREFECTURE

le 19/06/2024

Application agréée E-legalite.com

6156 – Maintenance : + 5 000.00
625 – Frais de Mission : + 1000.00
6450 – Charges de sécurité Sociale : + 46 759.55 €

Recettes d'investissement :

001 - Reprise de l'excédent : 153 474.16 €
1068 – Affectation du résultat : - 21 250 €
021 – Virement de la section de fonctionnement : - 41 510 €

Dépenses d'investissement :

001 – Reprise du déficit : - 21 250 €
2131 : Bâtiments Publics : + 81 964,16 €
2183 : Matériel informatique : + 10 000 €
2184 : Mobilier : + 10 000 €
2188 : Autres immobilisations : + 10 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité la décision modificative n° 1 du Budget Annexe « Centre Municipal de Santé »

Fait et délibéré à COLOMBIERS, le 10/06/2024

Le Secrétaire de séance

Jean-François BOUSQUET



Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Alain CARALP



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret N° 83. 1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9) (J.O. du 03/12/1983) modifiant le Décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative

(Art 1 - A 16). La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr

- transmis au représentant de l'État, le

Publié le 26 juin 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 19/06/2024

Application agréée E-legalite.com